

## Règlement du Jeu « Schöffel Zipln! »

### Article 1 : Organisation

La société **SCHÖFFEL FRANCE** SARL, dont le siège social est situé au 20 impasse Denis PAPIN, 73100 à GRESY SUR AIX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry, sous le numéro 353 804 461 organise un jeu (ci-après désigné « le Jeu »).

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le présent Jeu n'est pas géré ou sponsorisé par Facebook.

### Article 2 : Durée

Ce Jeu est accessible sur la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> entre le 15/09/2014 à 12h00 et le 30/09/2014 à minuit, heure française.

Pendant toute la durée du Jeu, la participation sera possible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

### Article 3 : Conditions de participation

#### 3.1. Personnes majeures

La participation est ouverte à toute personne physique majeure à la date de sa participation au Jeu, et résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

#### 3.2 Limitation de participation

A l'exception de ce qui précède, ne peuvent participer au Jeu, directement ou indirectement, l'ensemble du personnel, ainsi que les membres de leur famille (parents, frères, sœurs, enfants) et leurs conjoints (épouse, époux, partenaire pacsé ou en vie maritale reconnue ou non, résidant dans le même foyer) de la société et de l'étude de Maître Jean-François GAILLARD et Emmanuel MAURIS, huissiers de justice ; ainsi que toutes les personnes ayant participé à la mise en place de ce jeu.

Il est rigoureusement interdit à une même personne de jouer plusieurs fois en utilisant plusieurs adresses e-mails.

La participation par les participants au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement ainsi que de la collecte, l'enregistrement préalable et l'utilisation des informations à caractère personnel (nom, prénom, adresse mail) les concernant et qui sont strictement nécessaires à la gestion du Jeu.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. **SCHÖFFEL FRANCE** se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

### Article 4 : Modalités d'inscription et de participation

Le participant devra se connecter pendant la durée du Jeu sur la page Facebook\* <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> et suivre les instructions affichées sur le journal de celle-ci.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, **SCHÖFFEL FRANCE** ne peut être tenue responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

Le Jeu se décompose de la manière suivante :

- Chaque participant devra aimer la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> pour pouvoir participer du 15 au 30 septembre 2014 à ce jeu concours.

- Pendant les 2 semaines au cours desquelles se tiendra le jeu, **SCHÖFFEL FRANCE** propose sur la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> 6 indices permettant de trouver 6 mots dans le site [www.schoeffelenevoyage.com](http://www.schoeffelenevoyage.com). Ces mots figureront en gras et en majuscules dans une ou plusieurs pages du site. Lorsque le participant aura collecté ces 6 mots, il devra reconstituer une phrase (en lien avec la gamme de vêtements Zipln!) et l'envoyer – dans un délai d'une semaine soit jusqu'au mardi 7/10/2014 à minuit – par mail à [contact@schoeffelenevoyage.com](mailto:contact@schoeffelenevoyage.com).

\* *Décharge Facebook* : Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook [www.facebook.com](http://www.facebook.com), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à **SCHÖFFEL FRANCE** et non à Facebook.

## Article 5 : Désignation des gagnants – Remise des lots

Un tirage au sort sera réalisé par **SCHÖFFEL FRANCE**, le 15 octobre 2014 à 11 heures, parmi les participants ayant reconstitué correctement la phrase et respecté les instructions décrites ci-dessus. La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> sous 7 jours.

### Lot 1 :

Le premier nom tiré au sort gagnera **une tenue Zipln! (surveste + doudoune + polaire) homme OU femme** :

- Version homme : **veste ALARIC** \* / **Doudoune TOBIN**\* / **Polaire GIDEON**\*, ensemble d'une valeur de : 449,90 € (prix public conseillé et généralement constaté).
- Version femme : **veste AFRA**\* / **Doudoune OLYMPIA**\* / **Polaire ERNA**\*, ensemble d'une valeur de : 449,90 € (prix public conseillé et généralement constaté).

### Lot 2 :

Le second nom tiré au sort gagnera **une Doudoune Zipln! homme OU femme** :

- Version homme : **Doudoune TOBIN**\*, d'une valeur de : 149,95 € (prix public conseillé et généralement constaté).
- Version homme : **Doudoune OLYMPIA**\*, d'une valeur de : 149,95 € (prix public conseillé et généralement constaté).

### Lot 3 :

Le troisième nom tiré au sort gagnera **une polaire Zipln! homme OU femme** :

- Version homme : **Polaire GIDEON**\*, d'une valeur de : 99,95 € (prix public conseillé et généralement constaté).
- Version femme : **Polaire ERNA**\*, d'une valeur de : 99,95 € (prix public conseillé et généralement constaté).

### Lot 4 à 7 :

Les noms tirés au sort (du 4<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> rang) gagneront **un casque audio Schöffel** (valeur de 14,95 € - prix public conseillé.)

Les lots seront envoyés au plus tard 2 mois après le tirage au sort, par voie postale, après avoir demandé au(x) gagnant(s), par email (à l'adresse utilisée lors de sa participation au Jeu), leur adresse postale.

\* *Les lots gagnés ne pourront être ni échangés, ni convertis en monnaie ou devises, ni transmis à une autre personne. Toutefois, en cas de force majeure, SCHÖFFEL FRANCE se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de nature équivalente, selon l'état des stocks à la date de clôture du Jeu.*

## Article 6 : Remboursement des frais de participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation au Jeu via Internet seront remboursés sur demande, adressée exclusivement par courrier à :

**SCHÖFFEL FRANCE**  
Jeu « **Schöffel Zipln!** »  
20 impasse Denis PAPIN  
ZAC de l'Echangeur  
73100 GRESY SUR AIX

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement devra comporter les documents exigés suivants :

- Nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail
- Une photocopie de la carte d'identité du participant
- La date et l'heure de sa participation
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès mentionnant le jour et l'heure de la connexion à la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage>
- Un RIB.

Toute demande devra être adressée avant le 15/10/2014 minuit inclus (cachet de La Poste faisant foi). Toute demande postérieure à cette date ne sera pas traitée.

Les personnes qui le souhaitent pourront donc être remboursées de leurs coûts de connexion Internet (hors ADSL, voir ci-dessous), dans la limite d'une connexion par foyer (même nom, même adresse). Le remboursement de la connexion Internet sera de 0,22 € (base forfaitaire unique).

Conditions au remboursement des frais de participation : Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait de se connecter à la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## Article 7 : Information sur les gagnants

Les noms des gagnants du Jeu (ayant reconstitué la phrase exacte et respecté les instructions décrites au paragraphe 4) seront donnés sur la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage>.

Toutefois, les gagnants seront informés directement par e-mail (à l'adresse qu'ils auront mentionnée lors de la validation de leur participation).

## Article 8 : Cession de droits et acceptation par les gagnants

Sous réserve de se prévaloir de l'article 9 du Code civil, en participant à ce Jeu, chaque gagnant autorise gracieusement la société **SCHÖFFEL FRANCE** à utiliser son **prénom et la première lettre de son nom**, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publique promotionnelle, sur le site Internet de **SCHÖFFEL FRANCE** et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

## Article 9 : Informatique et libertés

Les participants s'engagent à compléter de bonne foi le formulaire d'enregistrement et transmettre des informations exactes. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse e-mail. Toute fausse déclaration, entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement par ce dernier des dotations déjà envoyées.

En application de la loi n°78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur du Jeu :

**SCHÖFFEL FRANCE**, Jeu « **Schöffel Zipln!** », 20 impasse Denis PAPIN, ZAC de L'Echangeur, 73100 GRESY SUR AIX

Sous réserve du consentement explicite des participants ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par **SCHÖFFEL FRANCE** afin de les informer des nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

## Article 10 : Responsabilités

La société **SCHÖFFEL FRANCE** ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, **SCHÖFFEL FRANCE** décline toute responsabilité pour le cas où à la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage> serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou pour le cas où les informations fournies par les participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

**FRAUDE** : **SCHÖFFEL FRANCE** pourra annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelques formes que ce soit, notamment en matière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## Article 11 : Droit applicable

Le Jeu « **Schöffel Zipln!** » et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

## Article 12 : Acceptation du règlement / Dépôt

La participation au Jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, dont un exemplaire est déposé auprès de l'étude de Maître Jean-François GAILLARD et de Maître Emmanuel MAURIS, 22 Rue Guillaume Fichet BP 163 - 74004 ANNECY CEDEX.

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite adressée par courrier avant le 15/10/2014 à l'adresse suivante :

**SCHÖFFEL FRANCE**  
Jeu **Schöffel Zipln!**  
ZAc de l'Echangeur  
20 impasse Denis PAPIN  
73100 GRESY SUR AIX

Le règlement complet peut également être consulté en ligne et imprimé pendant toute la durée du Jeu, sur la page Facebook <http://www.facebook.com/SchoffelEnVoyage>.

## Article 13 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

2. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La société **SCHÖFFEL FRANCE** tranchera en dernier ressort toute contestation. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture du concours.